

COMMUNE DE JUSSAC

**délibération :
D_2022_5_12**

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Présents : 12

Votants : 17

**Objet : Convention
d'utilisation de l'annexe de
la mairie**

SEANCE DU VENDREDI 09 DECEMBRE 2022

L' an deux mille vingt deux, le vendredi 09 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente de Jussac, sous la présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Date de convocation du : 05 Décembre 2022

Présents : Monsieur ARNAL André, Madame BASTIEN Joëlle, Madame CLUSE Nathalie, Madame COLOMB Yvette, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur GRAFFOILLERE Pierrick, Monsieur LACROIX Michel, Madame LINARD Danielle, Monsieur RODIER Jean-François, Monsieur ROUX Hervé, Monsieur PRIVAT Jean

Pouvoirs :

Monsieur ANDRE Jean-Luc a donné pouvoir à *Monsieur RODIER Jean-François*
Madame MALHERBES Caroline a donné pouvoir à Madame FOUSSAT Françoise
Monsieur SCIORETO Cyrille a donné pouvoir à Madame CLUSE Nathalie
Monsieur VIOLLE Willy a donné pouvoir à Monsieur LACROIX Michel
Madame DELHOSTAL Anne a donné pouvoir à Monsieur ROUX Hervé

Absent(s) : Monsieur ROFFY Jacques

Excusé(s) : Monsieur ANDRE Jean-Luc, Madame MALHERBES Caroline, Madame PRADEL Céline, Monsieur SCIORETO Cyrille, Monsieur VIOLLE Willy, Madame DELHOSTAL Anne

Secrétaire de Séance : Madame Joëlle BASTIEN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une pédicure/podologue est entrée en contact avec les services de la Mairie pour demander une mise à disposition d'un local municipal pour la réalisation de ses prestations.

Monsieur le Maire, propose, dans le but de renforcer la présence médicale et l'offre de soins sur la commune, un projet de convention de mise à disposition des locaux de l'annexe de la mairie afin de permettre la réalisation de prestations par des professionnels de santé "itinérants" (pédicure/podologue,...)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : :

- **DECIDE** de valider la convention de mise à disposition des locaux de l'annexe de la Mairie à titre onéreux (cf annexe) ;
- **AUTORISE** Monsieur le MAIRE à signer la convention ;
- **PRECISE** que le tarif sera inscrit dans la convention.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-François RODIER

